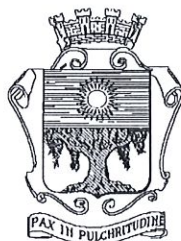


AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-17-DE  
Reçu le 08/06/2020



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17 – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : RENOUELEMENT DE LA  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A L'ACCUEIL DE LOISIRS  
SANS HEBERGEMENT « PERISCOLAIRE » ET « EXTRASCOLAIRE »

Séance Publique Ordinaire du 2 JUIN 2020  
A 19 heures 30 au gymnase municipal « Pascal Manini »  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 27

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 27 mai 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200602-17-DE  
Reçu le 08/06/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

XVII - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : RENOUELEMENT DE LA  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A L'ACCUEIL DE LOISIRS  
SANS HEBERGEMENT « PERISCOLAIRE » ET « EXTRASCOLAIRE »

M. Grégory PETITJEAN, Adjoint au maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales contribue au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Cela se traduit par un important soutien technique et financier. Ce partenariat s'inscrit de longue date dans un processus contractuel et le volume des fonds ainsi mobilisés au service des familles, sur les territoires, nécessite la mise en place d'un dispositif de suivi du bon emploi des aides octroyées et d'évaluation de la pertinence des projets développés, au regard des besoins.

Pour ce faire, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a élaboré un modèle de convention-type d'objectifs et de financement ainsi qu'un référentiel des pièces justificatives qui constituent le socle de données utiles à la gestion des aides collectives et participent à la démarche de simplification conduite par la branche famille. Les règles de financement demeurent inchangées.

La convention signée en 2016 étant arrivée à échéance le 31 décembre 2019, il convient de renouveler la convention pour une nouvelle période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

J'invite votre Assemblée à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à l'accueil de loisirs sans hébergement « périscolaire » et « extrascolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX